

ABONNEMENT.

Sauumur : 30 fr. 16 9

On s'abonne : A SAUMUR, Au bureau du Journal

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... Réclames... Faits divers...

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 3, place de la Bourse,

SAUMUR 28 Septembre 1882.

Une multitude de symptômes nous prouvent que si la société ordonnée ne se défend pas, nous touchons de très-près à une sinistre révolution.

Les troubles fomentés de toutes parts dans les centres ouvriers, d'abord sous le prétexte de réclamations contre les patrons, se transforment avec une facilité étonnante en revendications contre la classe bourgeoise, c'est-à-dire contre ceux qui possèdent.

Il se prépare une révolte formidable des travailleurs peu intelligents contre ceux qui, grâce à leur intelligence, ont su se créer une position meilleure.

Les prolétaires sans souci du lendemain, dépensant plus pour boire que pour manger, s'indignent contre ceux qui, ayant eu le courage de l'épargne, se sont constitué une petite ou une grande fortune.

C'est la fureur de la paresse contre l'activité, la jalousie de la brute contre l'intelligence, la rancune de l'ivrogne contre la sobriété.

Les ouvriers de bon sens ne se révoltent pas ; ils travaillent et arrivent à l'aisance par l'économie.

Mais le nombre des paresseux qui ne travaillent qu'à contre-cœur est immense. Ce sont ces faux travailleurs qui fournissent la matière des congrès socialistes, sous l'impulsion de quelques personnages qui cherchent à se faire du socialisme un tremplin pour s'élaner dans la vie politique.

Apôtres dangereux ; et dangereux troupeau !

Les apôtres écrivent ou font des discours ; le troupeau, excité par ses orateurs et ses harivains, songe à se ruer sur ceux qui possèdent, c'est-à-dire sur les véritables travailleurs.

Quand nous prédisions, il y a quelques mois, aux républicains qui gouvernent, que le feu de la Commune couvrait toujours sous la cendre, que les nouvelles couches n'a-

vaient qu'une idée fixe : la destruction des propriétés et le partage des biens, c'est-à-dire la ruine de la société, on nous appelait rêveurs, hallucinés ; et l'on nous déclarait des réactionnaires parfaitement ridicules.

Hélas ! nous n'avions que trop raison ! Les congrès socialistes se multiplient et deviennent de plus en plus menaçants.

Voyez ce qui se passe à Saint-Etienne. Les orateurs les plus applaudis sont ceux qui ont dit : « Brûler les monuments, » abattre les statues et les croix, cela n'est qu'une plaisanterie. Ce qui est pratique, c'est de s'attaquer aux propriétaires et aux hommes qui nous gênent. »

Et il y avait, dans cette réunion, un député qui n'a pas protesté et a seulement contesté très-faiblement l'opportunité de ce genre de révolution.

Prenez-y garde, les manifestations ouvrières deviennent dangereuses et graves au point que le gouvernement n'y pourra plus résister.

Jamais, ni en 1793, ni en 1848, l'esprit de désordre ne s'était manifesté d'une manière aussi nette. Même les communards de 1871 affectaient de se dire respectueux de la propriété.

Et, devant une pareille agitation, nous avons la malchance d'avoir un gouvernement sans force, parce que toutes les forces républicaines sont divisées et irréconciliables.

La République est en grand péril, ce qui nous est indifférent ; mais elle entraîne dans sa perte ce qui nous reste de l'ordre social établi avant elle, et voilà pourquoi l'engourdissement des conservateurs nous navre.

Nous sommes à la veille d'un cataclysme.

Chronique générale.

Les journaux républicains ne nous donnent aucune nouvelle lettre de M. Duclerc ; mais le correspondant parisien du Léman,

journal suisse, nous raconte ainsi un entretien qu'il aurait eu avec M. le président du conseil :

M. Duclerc m'a dit en substance ceci :

« J'ai dû accepter le pouvoir sans l'avoir jamais recherché. Il m'avait été offert plusieurs fois, je l'avais toujours refusé, décidé que j'étais à ne l'accepter qu'au jour de péril. Ce jour était venu lorsque j'ai accepté de former un ministère. En effet, le Président de la République était aux prises avec les plus fâcheuses difficultés. Aucun de ceux qui paraissaient en situation de former un ministère n'a pu, voulu ou osé. M. Gambetta ne pouvait pas, M. Brisson ne voulait pas, M. Jules Ferry n'osait pas. J'ai donc répondu à l'appel de mon vieil ami, M. Jules Grévy ; j'ai assumé ce lourd fardeau dans l'intérêt de la République, voulant finir ma carrière par un service rendu au pays. »

Il était temps : car il fallait parer aux difficultés du dehors et du dedans.

À l'extérieur, les velléités belliqueuses annoncées par des tendances bien connues avaient amené la formation de la quadruple alliance des trois grandes puissances du nord et de l'Italie. J'ai réussi à apaiser les méfiances de nos voisins. Notre sincère désir de conserver la paix a trouvé créance, et la franchise de nos déclarations pacifiques a écarté toute difficulté du côté de l'étranger.

À l'intérieur, la plus active vigilance s'imposait au gouvernement. Les ressorts de l'administration avaient grand besoin d'être tendus et resserrés. Les royalistes et les bonapartistes perdent tous les jours du terrain, il est vrai, mais il y a un fait qui pourrait leur en faire regagner s'il se continuait : c'est le progrès que fait l'agitation anarchiste dans certains départements, plus nombreux qu'on ne le croit. Les désordres de Montceau-les-Mines sont le fait d'une association organisée de bandits anarchistes. Il y a une sorte de Sainte-Vehme qui travaille les centres ouvriers et donne le signal des désordres. A Paris, dans une réunion de cent cin-

quante individus, cent quarante-huit m'ont condamné à mort. Cela m'est parfaitement indifférent pour mon compte personnel, mais il ne m'est pas égal du tout de laisser diriger de pareilles menaces contre la société tout entière, et mon devoir est de m'y opposer d'une main ferme.

Singulière mœurs politiques que les nôtres ! Le jour même de la formation du ministère, M. Clémenceau s'est cru obligé de venir déclarer à la tribune que nous n'avions pas sa confiance. Je ne voulais pas engager un débat avant la clôture de la session, mais si j'avais voulu répondre, j'aurais déclaré à M. Clémenceau que je n'avais nullement l'espoir de posséder sa confiance. L'extrême gauche s'est malheureusement posée en alliée de la droite ; il faut, de toute nécessité, qu'entre ces deux extrêmes il se forme au milieu de la Chambre une vaste tranche qui offre un appui sérieux et qui forme, en un mot, un parti de gouvernement. En définitive, nous avons le droit de compter sur le concours des républicains éclairés (je ne parle pas des anarchistes). C'est nous, les vieux de 1871, qui avons fondé la République, vous savez à travers quelles difficultés. Je ne puis comprendre qu'une majorité républicaine soit exposée à se disloquer et à courir après tel nouveau venu à la vie politique qui n'a jamais rendu aucun service à notre cause.

Il faut que la Chambre fasse justice de ces mauvaises mœurs politiques dont je vous citais un exemple il y a un instant, à propos de l'attitude de M. Clémenceau. Si l'on continue à écouter tous les beaux discours qui ont de grands mots à leur service, on créera des difficultés très-graves. Je n'ai jamais été partisan de la dissolution, pas plus que je n'en serai partisan dans deux mois. On a prétendu le contraire, mais je n'ai jamais dit ni pensé un mot de ce qu'on m'a attribué à ce sujet. Seulement j'ai dit et je répète qu'on marcherait tout droit à la dissolution si la majorité continuait à se disloquer à tout propos, et qu'on risquerait même une éventualité pire encore, la démission de M. Grévy. Dans deux ou trois ans,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR

Mme CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE III

(Suite.)

Dès le premier jour de soins, et pour remplir un devoir de conscience, elle avait demandé discrètement :

— Où est Lucy ?... dites... où donc est votre femme ?

— Que n'est-elle morte ? répondit brusquement Antonio Boldini, de façon à déconcerter toute question nouvelle.

Ce fut lui qui, vaincu par cette réserve, cette charité, revint le premier au sujet qui le torturait. Il y avait alors huit jours que, sous l'action prompte et sans phrases de Geneviève, le soulagement, l'ordre, la propreté reparaissaient dans le pauvre logis. Quant à l'aisance, il ne lui appartenait pas de l'y faire entrer.

Le malheureux n'avait pas même de carte de rationnement, dite « carte de boucherie », avec laquelle on obtenait de la municipalité parisienne

un peu de pain, de bois, de morue ou de cheval.

Geneviève partageait avec lui les misérables rations qu'elle pouvait prélever sur la communauté, sans que Mme Outier en souffrît trop.

— Écoutez, madame, lui dit-il un jour, savez-vous ce qui me tue ?

— Hélas !... je l'ignore...

— C'est que Lucy m'a abandonné.

— C'est elle ?

— C'est elle.

— Que lui avez-vous fait ?

— Ah !... déjà vous m'accusez.

— Non, mais il me paraît toujours impossible qu'une femme prenne le mauvais rôle dans la vie.

— Une femme !... une mère !...

— Eh quoi ?... vous avez des enfants ?... et vous voici seul ?

— Elle les garde. Elle les empêchait de m'aimer.

Aujourd'hui, elle m'empêche de les voir.

— Mais où sont-ils ?

— Je ne sais plus.

— Comment cela s'est-il fait ?

Il hésita d'abord, puis brusquement :

— Nos premières années de mariage furent relativement heureuses. Je gagnais beaucoup d'argent. J'avais eu des torts. Ma position brillante me les faisait pardonner. Deux bébés égayaient notre intérieur. Lucy semblait m'être attachée, comme à l'époque...

— Comme à l'époque, monsieur Boldini, interrompit Geneviève d'un ton grave, où vous commîtes la faute d'aller demander à l'Angleterre la possibilité d'une union sans légalité, sans bénédiction divine, sans consentement paternel.

L'ancien ténor courba la tête sous cette parole vraie.

— J'étais aculé dans une situation difficile. J'avais des dettes importantes. Un mariage avec Mme Bourgeal pouvait seul m'en délivrer. L'opposition du père me contraignit à employer ce moyen... ce moyen...

— Criminel, dit encore la voix sévère de la jeune femme.

— Lucy l'acceptait. Elle avait plus que moi la haine religieuse. Moi, je n'étais qu'indifférent.

— Voyez où mène l'indifférence.

— En ce moment de crise, je ne raisonnais pas. Nous espérions qu'un éclat contraindrait le père à donner son consentement.

— Il a donné sa malédiction.

— Ah ! fit le ténor avec un frisson ; je ne sais pas si c'est cette malédiction dont les effets me poursuivent. J'ai perdu ma voix, ma position, ma santé, et jusqu'à l'affection de Lucy.

— Sentiment fondé sur le sable !... murmura Geneviève.

— Quand la gêne tomba sur nous, elle me reprocha la perte de sa dot — qui avait servi à

payer mes dettes, je l'avoue. — Elle me reprocha le mariage anglais qui la mettait hors la loi dans son pays. Elle me reprocha de l'avoir aimée avec égoïsme et me déclara que son amour, à elle, était mort. Les enfants entendaient. Ils apprirent ainsi à choisir entre leurs parents et préférèrent leur mère, plus riante et toujours belle.

Un jour, c'était en Russie, il n'y avait plus d'argent chez nous et l'hôtel demeurait impayé. Elle prit les enfants et regagna la France sans un mot, sans un adieu. Je ne sais même pas à quelle bourse elle dut avoir recours pour le voyage. Je demeurai malade de corps et d'esprit, chassé par mon hôtelier, recueilli par un camarade. Celui-ci partit à son tour, je me retrouvai seul.

La Russie opulente, qui couvre d'or les artistes de son choix, les oublie aussi vite qu'elle les acclame. Après un an de maladie, j'étais aussi oublié à Saint-Petersbourg que si je n'y avais jamais eu de succès. Comment suis-je revenu en France ?... Ce serait un douloureux poème à écrire. J'ai assez souffert pour ne plus vouloir m'en souvenir.

— Alors, Lucy ?...

— Lucy ?... Je n'avais aucune donnée sur sa résidence. Je savais que son père, qui relatait de la politique... la pire des politiques... ne la recevait pas. Je l'entrevis un soir, descendant de voiture devant une maison de la rue Rougemont. Une bonne reçut les enfants au seuil : elle était donc

M. Grévy pourra être remplacé sans aucune difficulté ; mais aujourd'hui, vous le savez aussi bien que moi, il n'en est pas de même, et alors où irions-nous ?

» Dites-le bien à vos amis, car, pour vous, je sais que vous êtes pénétré de ces vérités politiques. Il faut savoir ajourner une partie de ses idées, sacrifier ses préférences personnelles au bien public. Il n'y a pas d'homme nécessaire, mais il y a des hommes utiles, et c'est parce que je crois accomplir une œuvre utile au pays que je suis venu terminer ici ma carrière politique.

» Je m'expliquerai devant la Chambre avec une entière franchise, et je ne cacherais rien de ce que je viens de vous dire. »

Si M. Duclerc a tenu ce langage, cela prouve qu'il se fait de lourdes illusions sur son action diplomatique. En ce qui concerne l'intérieur, il semble absolument décidé à tourner le dos à la vérité, quand il prétend que les royalistes perdent tous les jours du terrain.

Nous renvoyons à M. Clémenceau le ministre qui opère par « vaste tranche », et, si nous avons cité la conversation qui précède, c'est sans prendre au sérieux son auteur.

D'après les bruits qui circulent dans le monde radical, différents comités révolutionnaires de Paris prépareraient une manifestation le jour de la rentrée des Chambres, pour demander le rétablissement de la Mairie centrale.

Nous trouvons dans un journal de Genève un entrefilet concernant un entretien tout récent que M. Gambetta aurait eu, au château des Crêtes, avec un personnage politique étranger, et dans lequel l'ex-chef du Grand-Ministère aurait exprimé l'intime conviction que les événements politiques qui allaient surgir amèneraient très-probablement M. Grévy à donner sa démission.

Les maraudeurs tunisiens. — Le Temps reçoit la dépêche suivante de Tunis, en date du 27 septembre :

« Une rencontre a eu lieu hier, sous les murs de Kairouan, entre un détachement à cheval d'une compagnie franche et une bande de maraudeurs. Nos soldats qui, au nombre de soixante environ, escortaient une mission topographique, ont eu à lutter contre cinq cents Arabes. Après plusieurs heures de lutte, les maraudeurs ont été repoussés, laissant une centaine des leurs sur le terrain.

» Nous avons eu à déplorer ce jour la mort d'un sous-lieutenant de la mission topographique, qui a été tué par une balle ennemie. M. de Villiers, sous-lieutenant commandant le détachement, a été blessé, avec cinq de ses hommes.

» Je crois savoir que le commandement militaire de Tunisie se dispose à envoyer des colonnes de Gabès et de Zarzis dans le sud de la Tunisie pour s'emparer des bandes

chez elle. Je m'élançai pour les rejoindre. Le concierge, me prenant pour quelque mendiant, sous mes habits hors d'usage, me chassa sans pitié. Je m'évanouis. On me porta à l'hôpital. J'en sortis, préférant la recherche et mourir ensuite ; depuis je n'ai plus eu la force, étant trop malade, de retourner à la rue Rougemont.

— Avez-vous écrit ?

— J'étais si bouleversé de la rencontre, puis si honteux de mon expulsion, que je ne regardai même pas le numéro ; mais la maison est devant mes yeux : je la reconnaîtrai entre toutes les maisons de Paris.

— Vous me la décrivez, monsieur Boldini, et j'irai aux informations, moi.

— Vous ferez cela, madame ?

— Ce ne sera pas la première fois que je vais à la recherche de Lucy, fit Geneviève avec un sourire triste.

Il ne comprenait pas. Il fallut que la jeune femme lui racontât son voyage d'Angleterre, pour essayer de ramener Lucy affolée et enrayée cette fatale union.

Ni Lucy, ni la dangereuse M^{lle} Avrial n'avaient à cette époque jugé bon de raconter au nouveau marié la démarche de la jeune femme.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENREUX.

pillardes ou les refouler sur les frontières.

» Ces mêmes bandes ont enlevé dernièrement encore huit voitures chargées de provisions, allant de Tebessa à Gafsa. »

L'ESPRIT RÉPUBLICAIN.

Ceux qui aconsent la République de stérilité négligent de l'envisager par les côtés où elle se montre ingénieuse et vraiment féconde. Elle perd l'Égypte, il est vrai, s'isole du concert des nations et abandonne à la brigade étrangère ce que les monarchies antérieures nous avaient légué dans le monde d'intérêts, de puissance et d'honneur. On se lamente sur cette décadence, mais on ne prend pas garde aux revanche. A la même heure, M. le maire de Caen renversait la statue de Louis XIV et transformait la Place Royale en Place de la République. Voilà cependant une conquête ! Il n'y a que des esprits prévenus ou chagrins pour ne pas comprendre que cette humiliation de Louis le Grand compense amplement nos déboires du dehors. Cet exploit du maire de Caen est la plus récente et non la moins significative manifestation du génie républicain. Ce n'est point un accident, c'est un trait de mœurs. Il éclaire la politique de tout un parti, mesure exactement la hauteur de ses inspirations et la portée de son esprit.

Il convient d'ajouter, pour ne rien ravir à la gloire de M. le maire de Caen, qu'il avait présumé à cet effondrement de Louis XIV par une humiliation non moins cuisante infligée à Napoléon. Il y avait en haut de l'escalier de l'Hôtel-de-Ville une statue du tyran. M. le maire de Caen la fit réguer dans les combles ou dans les caves et Sa Majesté naissante n'en fut plus offusquée.

Mais cette exécution dans un escalier manquait de témoins ; c'était en quelque sorte de la gloire à huis clos. Il lui fallait la place publique pour théâtre de ses exploits municipaux. Justement, Louis XIV s'y trouvait. Il était là sans doute de temps immémorial, et personne ne s'était encore aperçu que l'aurore lumineuse que M. le maire de Caen porte en guise de chapeau pâlit quand il passait par là. Il ne l'a pas moins traité comme si la gloire du Roi-Soleil obscurcissait la sienne : il l'a déboulonné. Jamais maire de la République ne s'est poussé si vite et si loin dans la mémoire des hommes. M. le maire de Caen a dépassé d'un seul coup le conseil municipal de Paris, et la chose doit sembler incroyable. Cependant la statue équestre de Louis XIV déshonore encore la place des Victoires, et la place Royale de Caen est à jamais purifiée. Voilà qui doit faire rêver M. Hovelacque.

Un de nos confrères conservateurs a dit de cet exploit mémorable de M. le maire de Caen que « ce n'était pas seulement un acte de vandale, mais un acte d'idiot. » Notre confrère a plus de nerfs que de jugement : il s'égare. Certes « le déboulonnement de Louis XIV » ne témoigne pas d'une intelligence politique familière avec les sommets. Mais c'est proprement l'acte d'un républicain obéissant à des inspirations républicaines et satisfaisant à des sentiments républicains.

Le XIX^e Siècle n'est pas plus dans la vérité quand il traite cette manifestation « d'enfantine ». Ce journal est républicain ou croit l'être ; mais il est plein de schismes. Il est écrit et pensé par des lettrés, et la culture monarchique dont ils sont imbus les fait déraisonner lorsqu'ils traitent des choses républicaines. Ils ont conservé le respect, sinon l'amour des grandeurs qu'aimait et qu'honorait la société d'autrefois. Ils ne savent pas que la France date de la République, et ne veulent pas comprendre que tout ce qui rappelle ce passé monarchique doit être mis à l'ombre. Ils ont des souvenirs qui sont des faiblesses et qui seront un jour taxés de trahison. Ils croient, par exemple, défendre Louis XIV contre le maire de Caen, en rappelant que « la France, sous son règne, fut grande, glorieuse au dedans, redoutée au dehors ». Il n'est pas impossible que M. le maire de Caen ait oui parler de cette époque ; mais ce sont précisément ces souvenirs de gloire, de force et d'éclat qui condamnent Louis XIV. Cette grandeur témoigne contre la médiocrité présente et l'écrase, et voilà pourquoi tous les signes et tous les monuments qui provoquent des comparaisons désobligeantes sont voués à l'anathème, c'est-à-dire au déboulonnement.

On ne peut bien comprendre la Répu-

blique qu'en étudiant sur le vif ces médiocrités aigries, outrées, en révolte incessante contre tout ce qui s'élève au-dessus d'elles, et note ainsi le degré inférieur qu'elles occupent dans l'échelle des êtres pensants. Ce sont des intelligences subalternes, conscientes de leur infériorité, par conséquent, jalouses, et haïssant d'instinct quiconque ne leur ressemble pas. L'opinion républicaine, dans ces milieux, est une lèpre de l'esprit et du cœur.

Certes, il y a dans la République des esprits élevés et brillants : ce sont les utopistes et les sectaires, c'est-à-dire des exceptions. Le républicain, pris dans la masse, est essentiellement médiocre, et c'est précisément sa médiocrité qui gouverne son opinion. Sous un gouvernement monarchique, il ne trouverait que des maîtres ou des modèles, et les avertis ou sa vanité se savant resteraient éternellement fermées ; sous la République, il est à la fois son propre maître et le tyran des autres, et il se venge à souhait de toute supériorité, sur les vivants par la délation, sur les morts par le déboulonnement.

Et c'est ainsi que la République transfigure la France à son image et fait de ce peuple jadis ailé, spirituel et moqueur, la plus épaisse des Bêtes. Le sceptre appartient aux plus enflés, et le ridicule, bien loin de tuer personne aujourd'hui, est la marque des prédestinés. Au prochain renouvellement du Sénat, M. le maire de Caen sera sans doute le concurrent de M. Bocher, et l'on ne doute guère qu'il réussisse. Si, par miracle, il échoue, la République le décorera. C'est le moindre prix qu'elle doive au seul homme de France qui ait eu la gloire de « tomber » Louis XIV !

— J. D.

(Constitutionnel.)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 septembre.

La physionomie du marché est la même que la veille. Toujours manque d'animation et transactions peu suivies.

La liquidation est proche il est vrai, mais cela ne devrait pas constituer une raison suffisante pour les capitaux de placement et les empêcher de persévérer dans leurs achats. Le comptant témoigne d'hésitations fâcheuses.

Les fonds français sont lourds : 3 0/0, 81.95 et 81.85 ; amortissable, 82.87 et 82.75 ; 5 0/0, 115.97, 115.87 et 115.90.

Les fonds turcs et égyptiens sont relativement bien tenus. Il faut l'attribuer aux achats venant de Londres : la Banque ottomane demeure ferme à 798.75 ; le Turc 5 0/0 monte à 12.60 ; l'obligation d'Égypte s'avance à 361.25.

Il y a eu peu d'affaires sur la généralité des autres valeurs, et, par suite, peu de mouvements appréciables.

Dans le groupe des sociétés de crédit, la Banque de France recule à 5,420.

La Banque Centrale de Crédit, après avoir vu se produire un temps d'arrêt dans les transactions qui ont lieu habituellement sur ses titres, a repris avec vigueur. Les demandes qu'on signale sont très-importantes et amèneront une hausse très-vive.

Nous voyons coter 505 sur la Foncière de France et d'Algérie. Nous le répétons, ce cours va être dépassé puisque déjà la plus-value acquise en deux jours est de 5 fr.

Bonne tenue de l'action du Crédit Foncier à 1,535.

Les obligations 4 0/0 qu'émet en ce moment cet établissement à 480 fr. conviennent particulièrement à la petite épargne. On sait que l'administration, pour faciliter le placement de ces titres parmi les petits capitalistes, en délivre par coupures de 96 francs remboursables à 100 fr.

On a sans doute présent à la mémoire les événements qui ont entraîné la chute du Crédit Provincial et comme la ruine de beaucoup. Cette société aujourd'hui veut revenir sur l'eau. Le public fera bien d'attendre des renseignements précis sur la situation de cette société avant de lui accorder sa confiance.

Les titres de Suez sont faibles. L'action reste à 2,675 et 2,650 ; la Délégation, 1,300. — Le Gaz, 1,595.

Les chemins demeurent calmes et sans affaires : Lyon, 1,672.50 ; Orléans, 1,330.

Chronique Locale et de l'Ouest.

ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Par décision ministérielle, M. Danloux, colonel, commandant l'École d'application de cavalerie, a été nommé membre du Comité consultatif de la cavalerie, en remplacement de M. le colonel Humann, promu général de brigade.

Par décision ministérielle du 22 septembre :

M. Louvat, lieutenant sous-instructeur militaire à l'École d'application de cavale-

rie, passe à l'École spéciale militaire pour occuper un emploi de lieutenant instructeur.

M. Gillet, lieutenant au 9^e dragons, passe dans le cadre constitutif de l'École d'application de cavalerie, pour y occuper un emploi de sous-instructeur militaire.

M. Gaillard-Bournazel, lieutenant au 2^e dragons, passe dans le cadre constitutif de l'École d'application de cavalerie, pour y occuper un emploi de sous-instructeur militaire.

M. Sabry de Montpoly, lieutenant au 6^e chasseurs, passe dans le cadre constitutif de l'École d'application de cavalerie, pour y occuper un emploi de sous-instructeur militaire.

M. Peter, lieutenant au 8^e hussards, passe dans le cadre constitutif de l'École d'application de cavalerie, pour y occuper un emploi de sous-instructeur militaire.

M. Laparre de Saint-Sernin, sous-lieutenant au 15^e dragons, passe dans le cadre constitutif de l'École d'application de cavalerie, pour y occuper un emploi de sous-instructeur d'équitation.

LE COLLÈGE DE FILLES.

Voici le texte du décret, en date du 27 juillet 1882, portant création d'un collège communal de jeunes filles à Saumur :

Le Président de la République française, Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts ;

Vu les lois des 15 mars 1850 et 21 décembre 1880 ;

Vu les décrets des 28 juillet 1881 et 14 juin 1882 ;

Vu les délibérations en date des 25 février, novembre 1881, 8 mai et 14 juin 1882, par lesquelles le conseil municipal de Saumur a créé, dans cette ville, d'un collège de jeunes filles avec annexe d'un internat ;

Vu les rapports du recteur de l'Académie de Rennes des 20 avril et 18 décembre 1881, du 1^{er} juin 1882 ;

Vu le rapport de l'inspecteur d'Académie en résidence à Angers, en date du 3 juin 1882 ;

Vu l'avis émis par le conseil académique de Rennes, le 29 juin 1882 ;

Vu le traité constitutif intervenu, le 27 juillet 1882, entre le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts et le maire de la ville de Saumur ;

Considérant que ladite ville affecte un local à un collège de jeunes filles ; qu'elle s'engage à assurer l'entretien de ce local et à y placer et entretenir le mobilier usuel et le matériel d'enseignement nécessaires à la tenue de l'externat et de l'internat, qu'elle a fondé pour dix ans un certain nombre de bourses, et qu'elle garantit, pour le même laps de temps, les traitements de la directrice et des professeurs ;

Le conseil supérieur de l'instruction publique entendu ;

Décrète :

Art. 1^{er}. — Un collège communal de jeunes filles est créé à Saumur (Maine-et-Loire), aux clauses et conditions énoncées dans le traité constitutif susvisé.

Art. 2. — La ville est autorisée à annexer un internat à l'établissement.

Art. 3. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

JULES GASTY.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,
JULES FERRY.

M. le ministre du commerce vient d'adresser la circulaire suivante au président de la chambre de commerce de Reims :

« Monsieur le président,

» Il résulte d'une communication qui vient de m'être faite, par l'intermédiaire du ministère des affaires étrangères, que les exportations de vins de Champagne, de 123,574 paniers durant le premier semestre de 1884, seraient descendus à 40,714 pendant le semestre correspondant de l'année courante, soit une diminution de 48,81 %.

» Ce résultat, d'après les journaux américains, serait dû non-seulement à la concurrence des vins de Californie, mais aussi à la mauvaise qualité des articles importés aux États-Unis par nos fabricants de vins de Champagne, qui, après avoir fait apprécier une marque par le public, n'enverraient plus que des vins de qualité inférieure.

» Dans ces conditions, les consommateurs se rejetteraient sur des imitations, qui ne seraient pas beaucoup plus mauvaises que l'article importé et qui coûteraient à moins cher.

» Les mêmes observations pourraient, à un degré moindre, toutefois, s'appliquer aux vins de toute provenance.

» Quant aux vins de la Californie, on estime que les vins blancs surtout gagnent en qualité. Les vins rouges, malgré le goût particulier dû au terroir ou aux procédés de

...sont préférés par beaucoup de personnes aux vins de Bordeaux, dits de la Champagne, vivement émus de cette lettre, se sont immédiatement réunis en syndicat et ont constitué un capital de 100,000 fr. pour défendre leurs intérêts.

Le ministre du commerce, PIERRE LEGRAND.

MINISTÈRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

En vertu d'un arrangement conclu, le 31 mai 1882, entre la France et la Belgique, les déposants à la Caisse d'épargne postale de France, qui transportent leur domicile en Belgique ou qui séjournent momentanément dans ce pays, peuvent obtenir, sans frais, par l'entremise de tout bureau de poste, français ou belge, le transfert de leurs comptes d'épargne à la Caisse générale d'épargne et de retraite de Belgique.

Les mêmes déposants peuvent encore se faire rembourser en France tout ou partie des fonds déposés par eux à la Caisse générale d'épargne et de retraite de Belgique.

Les personnes qui désireraient profiter des nouvelles facilités offertes au public par l'arrangement franco-belge du 31 mai 1882 auront qu'à se présenter, munies de leurs livrets d'épargne et de pièces établissant leur identité, dans un bureau de poste quelconque, où elles rédigeront, au moyen d'imprimés mis gratuitement à leur disposition, une demande de transfert ou de remboursement international, suivant le cas.

Le nouveau service international des Caisse d'épargne postales est inauguré en France et en Belgique depuis le 1^{er} août 1882.

Le Lion marin à SAUMUR.

M. Mont, dit le Lion marin, est arrivé à Saumur hier soir à 4 heures 1/4. Il avait descendu la Vienne depuis Châtelleraut. A Chinon, il a été retenu par les autorités qui ont voulu qu'il fit une expérience publique de son appareil de sauvetage.

Après cet exercice, M. Mont s'est remis en route pour gagner l'embouchure de la Vienne à Candès. La Loire, qui refoulait dans la Vienne, a quelque peu ralenti sa vitesse.

Depuis Candès, la hauteur de notre fleuve et son courant lui ont été favorables, mais le vent qui soufflait du Nord-Ouest lui a été contraire.

M. Grellet, président de la Société de sauvetage de la section de Saumur, informé de l'arrivée de M. Mont, s'est porté à sa rencontre et a pu se rendre compte des effets de ce nouvel appareil perfectionné.

M. Mont donnera dimanche, à 2 heures, dans la boire Quantin, derrière l'Usine à gaz, une séance publique, et exposera tout le parti que l'on peut tirer de son invention.

Appel de l'armée territoriale.

Voici le texte complet de l'ordre d'appel qui sera affiché incessamment :

Armée territoriale. — Cavalerie. — Appel des hommes de la cavalerie des classes 1868 et 1869 qui n'ont pas encore accompli leur période d'instruction dans l'armée territoriale et d'une partie des hommes des classes 1870 et 1871.

Dispositions applicables à toutes les régions.

— En exécution de l'article 30 de la loi du 24 juillet 1873 et conformément aux ordres du ministre de la guerre, sont appelés à prendre part aux exercices de l'armée territoriale, à l'automne 1882 (les sous-officiers et brigadiers pendant quinze jours, les cavaliers pendant 43 jours), les hommes de cette armée affectés à la cavalerie faisant partie des classes et catégories suivantes :

1^o Les hommes des classes 1868 et 1869, ou marchant avec ces classes, qui n'ont pas encore accompli leur période d'exercice dans l'armée territoriale, à moins qu'ils n'en aient été dispensés régulièrement d'après les articles 1, 2, 3, 4 et 5 ci-après mentionnés ;

2^o Les hommes des classes 1870 et 1871 ou marchant avec ces classes et qui appartiennent au 2^e et au 4^e escadron des régiments territoriaux de cavalerie (dragons, chasseurs ou hussards).

Doivent être compris comme marchant avec les classes 1868-1869-1870 et 1871, les hommes passés par anticipation dans l'armée territoriale comme père de quatre enfants, et qui sont attribués, d'après les indications de leur livret, à l'une de ces classes comme classe de mobilisation.

L'appel aura lieu :

Du samedi 28 octobre au samedi 11 novembre, pour les sous-officiers et les brigadiers ;

Du lundi 30 octobre au samedi 11 novembre, pour les hommes non gradés.

Les hommes des recrutements de province, en résidence dans le gouvernement de Paris et faisant partie des catégories désignées ci-dessus rejoindront directement et sans l'intervention de l'autorité militaire les corps auxquels ils sont affectés.

Ils voyageront au quart de place s'ils présentent aux guichets des gares de départ, avec leur livret, le bulletin de notification spécial aux hommes en résidence dans le gouvernement de Paris.

Les frais de route leur seront remboursés au corps.

Sont seuls dispensés de l'appel les hommes qui sont porteurs d'un titre entraînant la dispense :

1^o Les hommes classés comme non disponibles ;

2^o Les docteurs en médecine et pharmaciens de première classe et vétérinaires, qui, proposés pour des emplois dans le cadre des officiers et assimilés de l'armée territoriale, n'auraient pas encore été nommés ;

3^o Les internes des hôpitaux réunissant les conditions requises pour le doctorat, mais ne pouvant être reçus docteurs en raison de leur situation d'internes ;

4^o Les hommes en résidence à l'étranger ayant demandé et obtenu cette dispense ;

5^o Les hommes qui obtiendront la dispense comme soutiens de famille. Les maires renseigneront les intéressés à ce sujet et leur délivreront s'il y a lieu le certificat modèle numéro 5.

Des sursis pourront être accordés aux hommes qui auraient à faire valoir des motifs sérieux d'empêchement de se rendre à la présente convocation ; à cet effet, ils remettront, sans aucun retard, leur demande légalisée et appuyée de pièces justificatives, à la gendarmerie qui l'adressera à qui de droit.

Des devancements d'appel pourront être également accordés aux hommes des classes de 1870 et 1871 qui auraient un intérêt majeur à devancer la convocation des escadrons auxquels ils appartiennent et qui ne sont appelés qu'en 1883.

Les intéressés sont prévenus que toute demande qui ne parviendra pas à l'autorité militaire quinze jours au moins avant l'époque fixée pour la convocation sera considérée comme non avenue.

Les hommes qui croiraient être atteints d'infirmités les rendant impropres au service militaire se présenteront immédiatement à la gendarmerie, qui signalera leur situation au commandant de recrutement.

Tous les hommes devront se faire couper

les cheveux à l'ordonnance avant d'arriver au corps. Le port de la barbe sera toléré.

LA PREMIÈRE INSURRECTION CONTRE LA LOI DES VEXATIONS.

Une petite commune de mille habitants environ, la Boutouchère-Saint-Florent-le-Vieil (Maine-et-Loire), vient de s'insurger tout entière contre la loi des Vexations, parlementairement appelée loi sur l'instruction gratuite, laïque, obligatoire.

L'instituteur communal est un laïque; il observe fidèlement, rigoureusement les prescriptions de son inspecteur, que vous avez pu voir relater depuis quelques jours dans une note identique reproduite par tous les journaux de Maine-et-Loire.

— Il n'enseigne pas le catéchisme; il ne fait pas réciter la prière.

Les pères de famille ont protesté; ils ont fait et fait faire des démarches, pour que la prière et le catéchisme fussent enseignés comme par le passé. Ce fut inutilement.

Vendredi dernier, à l'heure de la classe, tous les élèves vinrent faire la même réclamation. Sur le refus de l'instituteur, tous reprirent leurs livres, leurs paniers et quittèrent l'école.

Les voilà tous aujourd'hui à l'école buissonnière.

Que va faire l'instituteur? Que va faire la commission? Que va faire le gouvernement? je l'ignore.

Mais ce que je sais bien, c'est que les parents ne semblent pas disposés à céder, ils sont les fils de ces braves gens, qui le 40 mars 1793, se sont emparés, sur la place de Saint-Florent-le-Vieil, des canons chargés à mitraille pour les réduire au silence. Ce sont leurs pères qui ont tiré le premier coup de feu, lors de la guerre de la Vendée; les fils conservent pieusement les traditions de leurs ancêtres. (Journal d'Indre-et-Loire.)

Le journal opportuniste Paris publie une circulaire de M. Wilson aux Tourangeaux dans laquelle il fait appel aux capitaux pour la fondation de la Petite France, journal à un sou, qui sera indépendant de toute attache officielle. Le capital doit être de 300,000 francs.

Ladite circulaire porte le cachet griffe officiel du Président de la République, et a été transportée gratis par la poste! Ceci prouve, à tout le moins, que le journal de M. Wilson est indépendant des obligations que les autres journaux sont tenus d'observer.

Telle est l'égalité sous la République.

On lit dans le Courrier d'Angers :

« GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS. — On travaille beaucoup depuis quelques jours au Grand-Théâtre pour les répétitions des premières représentations.

» Les artistes sont tous arrivés.

» On a répété plusieurs ensembles et nous avons entendu les chœurs dont la composition paraît excellente.

» Un excellent orchestre, des chœurs complets et bons, un corps de ballet, voilà des éléments sérieux pour une bonne saison théâtrale. »

LA GAZETTE D'ANJOU, journal artistique, littéraire, illustré (2^e année), reprend sa publication à l'ouverture de la saison théâtrale.

Cette année, la Gazette d'Anjou publiera les photographies des principaux artistes de la troupe.

Prix du numéro sans photographie, 15 centimes; avec photographie, 25 centimes.

Faits divers.

LA SORCIÈRE DE M. DUVAUX.

Les journaux publient les renseignements suivants :

« Voici un fait absolument authentique qui nous reporte d'un ou deux siècles en arrière :

» Une femme d'un certain âge qui prétend avoir un moyen de découvrir les mines d'or, d'argent ou les trésors enfouis, intriguait depuis longtemps pour obtenir l'autorisation de faire faire des fouilles dans les caveaux de Saint-Denis, où elle assurait pouvoir faire retrouver l'ancien Trésor de la

capitale, enfoui dans les caveaux au moment de la Révolution.

» Personne n'avait voulu jusqu'à présent ajouter foi à son dire. Elle a réussi cependant à trouver crédit près du directeur des beaux-arts, qui a autorisé des fouilles et a envoyé, pour examiner l'endroit où elles devaient être pratiquées, le directeur des domaines et les architectes de la cathédrale.

» Tous les travaux sont à la charge de cette femme, qui a déposé comme caution une certaine somme à la Caisse des dépôts et consignations.

» Les fouilles sont commencées depuis ce matin; cette femme, munie d'un instrument en bois dans lequel se trouve caché un petit tube renfermant une composition quelconque, guide elle-même les travaux. Cet instrument, qu'elle tient à la main, se penche de lui-même, assure-t-elle, vers l'endroit où se trouve de l'or ou de l'argent.

» C'est près du caveau des tombes royales que s'exécutent ces travaux.

» Ne se croirait-on pas revenu à l'époque des trésors merveilleux, des sorciers et des meneurs de loups ? »

A ce propos, on lit dans l'Intransigeant :

« Les fouilles entreprises — avec l'approbation du ministère — dans les fondations de la basilique de Saint-Denis, en vue d'y découvrir un trésor caché là depuis la Révolution, sont terminées.

» Elles ont duré deux jours.

» Sur les indications de la vieille sorcière — il nous répugne de la supposer jeune — qui présidait à leurs intelligents travaux, les architectes du gouvernement ont fait creuser jusqu'à une profondeur de 4 m. 50. Ils n'ont rien trouvé, naturellement, et maintenant ils font reboucher les trous.

» Le ministre Duvaux et son sous-ordre Paul Mantz, le directeur des beaux-arts, sortent de cette aventure couverts d'un ridicule dont plus jamais ils ne parviendront à se laver.

» En fait de trésor, la baguette magique de la devineresse aura mis à nu les trésors d'ânerie stupide et de crédulité révoltante que portent en eux ces remarquables hommes d'Etat.

» Au fond, c'est un résultat dont nous n'avons pas à nous plaindre. »

La consternation est grande dans la ville de Cavallermaggiore (Piémont). Douze jeunes ouvrières des filatures Giorelli ont été asphyxiées par les gaz délétères produits par une lampe à pétrole mal éteinte. Parmi les victimes il y a trois sœurs de 15, 16 et 17 ans.

Théâtre de Saumur.

Direction de MM. GASPARD PELLIN et PAUL SERIN

LUNDI 2 octobre 1882,

Ouverture de la saison théâtrale

SI J'ÉTAIS ROI!

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de DENNERY et BRÉSIL, musique d'ADAM.

Au deuxième acte, LES BAYADÈRES

Divertissement réglé par M. ROUGIER.

Le spectacle sera terminé par :

LES INCROYABLES

Ballet comique en 1 acte, par M. ROUGIER.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

AVIS. — MM. les abonnés à l'année qui désirent conserver leurs loges sont priés de prévenir M^{me} COURANT, avant lundi 2 octobre.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIERE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C^o, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.
Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

FAVEUR SPÉCIALE

ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr.

AU LIEU DE

8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANTERNE D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la Lanterne d'Arlequin est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction

de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la Lanterne d'Arlequin, rue Richelieu, 13, à TOURS.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. du CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 50 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GROFFOY. Editeur: Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris. Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 48 matin.	11 h. 18 matin.	8 h. 08 soir.	8 h. 35 —
8 25 —		6 53 soir.		6 08 soir.	8 35 —
10 15 —				8 08 soir.	8 35 —
1 02 soir.				8 08 soir.	8 35 —
5 35 —				8 08 soir.	8 35 —
7 50 —				8 08 soir.	8 35 —

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. — matin.	3 h. 50 soir.	4 28 soir.	11 30 —	11 30 —
12 15 soir.		6 45 —	10 47 —	4 28 soir.	11 30 —
6 45 —				4 28 soir.	11 30 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 SEPTEMBRE 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 %	81 70	82 10	Nord	2020	2030	Obligations		
3 % amortissable	82 70	83	Orléans	1323 75	1330	Dép. de la Seine, emprunt 1857	334	333
4 1/2 %	110 50	110 50	Ouest	818 75	818 75	Bons de liquid. Ville de Paris.	530	530
5 %	115 60	115 90	Compagnie parisienne du Gaz.	1590	1595	Obligations communales 1879.	440	442
Obligations du Trésor	506	506	Canal de Suez	2605	2680	Obligat. foncières 1879 3 %.	440	441
Obligations du Trésor nouvelles	507	507	C. gén. Transatlantique	450	450	Est	368	367
Bons de liq. départementaux.	521 25	523				Midi	367 75	368
Banque de France	5410	5430				Nord	371	371 25
Comptoir d'escompte	1020	1015				Orléans	369	369
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1535	1535				Ouest	368 50	368 50
Crédit de France	200	205				Paris-Lyon-Méditerranée	372	370
Crédit mobilier	517 50	515				Paris-Bourbonnais	372	372 50
Est	760	760				Canal de Suez	562	565
Paris-Lyon-Méditerranée	4665	4672 50						
Midi	1230	1245						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGEBS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — matin (s'arrête à la Possession)	
8 — 56 — matin, omnibus-mixte.	
1 — 25 — soir,	
3 — 32 — —	
7 — 15 — — express.	
10 — 36 — — omnibus (s'arrête à Angers)	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 31 — — omnibus.	
9 — 37 — — express.	
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — —	
10 — 24 — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint 1882,

UN MORCEAU DE VIGNE

De 44 ares

D'un bon rapport

Situé à la Butte-à-Ricasseau, proche le Tunnel.

S'adresser étude de M^e LAUMONIER, ou à M. CHOLLET, rue Basse-Saint-Pierre.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Composée ainsi qu'il suit:

Salle à manger, salon, cuisine, vestibule, plusieurs chambres au premier et second étages, grenier, servitudes, remise, écurie, cour, jardin, pavillon donnant sur la Loire.

Cette maison est située rue de la Petite-Bilange et quai Saint-Nicolas.

S'adresser à M^{me} veuve Angelo BOLOENESI, rue de Poitiers, 46, Saumur. (529)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Avec grand jardin fruitier et servitudes,

Située au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^{me} BRIEN, qui l'habite. (534)

A LOUER

GRAND MAGASIN

Avec porte-cochère,

Quai de Limoges, n° 43, près du Service des Eaux.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

L'ANCIENNE MAISON LEHOU

Toute meublée,

Située au Chardonnet.

S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le Magasin d'Ustensiles de Pêche et de Filets de Pêcheurs en tous genres

E. LARDÉ

autrefois situé place de l'Hôtel-de-Ville, n° 4, est maintenant transféré Grand'Rue, n° 1 et 3, près la place Saint-Pierre.

M. LARDÉ offre aux amateurs de pêche l'assortiment le plus complet que l'on puisse désirer.

FEUX D'ARTIFICE

Pour fêtes publiques et particulières.

A VENDRE

Un JARDIN bien affruié

Situé rue de la Gueule-du-Loup,

Avec pavillon comprenant chambre à feu, grenier; cave en roc; pompe.

S'adresser à M. ALLORY, rue du Puits-Neuf, Saumur. (511)

A CÉDER

Pour cause de cessation d'affaires,

ATELIER et MATÉRIEL

De Plombier, Pompier et Chaudronnier.

Bon outillage.

S'adresser à M. LÉPINGLEUX, rue d'Orléans, 8, Saumur. (459)

LIBRAIRIE JAVAUD

A SAUMUR.

On demande de suite, pour garçon de magasin, un jeune homme de 13 à 14 ans. (578)

ON DEMANDE

Des APPRENTIS

S'adresser au bureau du journal.

M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, demande de suite un petit clerc sachant bien écrire.

IL FAUT LIRE

DANS LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Qui paraît toutes les Semaines

LE COMBAT DE LA VIE

Par HENRI RIVIÈRE.

SUIVI DE

LES AVENTURES de SATURNIN FICHET

Par FRÉDÉRIC SOULIÉ.

10^e LE NUMÉRO DE 16 PAGES IN-4^e

ABONNEMENTS:

PARIS: 1 an, 6 fr.; 6 mois, 3 fr. DÉPARTEMENTS: 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 8 fr. 50.

NOTA.— La collection se compose actuellement de 47 volumes contenant les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 41, à PARIS.

AVIS

M. SARGET-GIRAULT

Propriétaire des MAGASINS de la PAIX Situés rue d'Orléans, à Saumur,

Informe sa nombreuse clientèle, que le faux bruit qui a été répandu qu'il quittait les affaires est dénué de tout fondement.

Il profite de cette occasion pour rappeler à sa clientèle qu'elle trouvera comme par le passé, dans ses magasins, un choix considérable de toutes les Marchandises ET A DES PRIX QUI DÉFIENT TOUTE CONCURRENCE.

ARMES DE CHASSE

Nouveau perfectionnement du « choke-bore ». Portée extraordinaire



Tous les grands journaux de Paris ont fait l'éloge des récents perfectionnements apportés, par M. Galand, aux fusils de chasse, dont il double la portée et triple la concentration. — La Maison GALAND, qui fabrique à Paris, à Liège et à Birmingham, est actuellement la plus importante de l'Europe et la plus recommandable pour l'excellence de sa fabrication, la spécialité de ses produits, le mérite de ses inventions et les prix avantageux résultant de son travail mécanique, duquel ressort une réduction de 40 à 50 pour 100 sur les armes similaires établies selon les vieux procédés de fabrication.

La précision de ses carabines, la solidité et le bon fonctionnement de ses revolvers brevetés, la beauté et l'inébranlable ajustage de ses fusils de chasse, la qualité hors ligne de ses munitions, les soins qu'elle apporte à ses expéditions, la promptitude des ordres qu'elle reçoit, quelque minime qu'en soit l'importance, la facilité, la rapidité et le bas prix des transports par chemin de fer, — tout concourt à lui assurer la clientèle des vrais chasseurs et des amateurs les plus compétents de la province et de l'étranger.

La Maison GALAND, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes prêtes à livrer, qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, est en mesure de fournir, sur l'honneur, les meilleurs modèles, avec crose aux pentes et mesures de l'acheteur; il est donc plus sûr et plus économique de s'adresser à elle, que de prendre ce que l'on trouve chez un marchand armurier mal assorti.

Envoi gratuit et franco de l'ALBUM-GALAND, traité complet d'armurerie, illustré de 44 gravures. Écrire à M. GALAND, fabricant d'armes, 13, rue d'Hauteville, à Paris.

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 1 fr. 25 et 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 80; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-BATOUS, MOLLARD, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (525)

Saumur, imprimerie de P. GODET.